

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 41 (1961)  
**Heft:** 3: La distribution

**Artikel:** L'hôpital suisse de Paris  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-887624>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

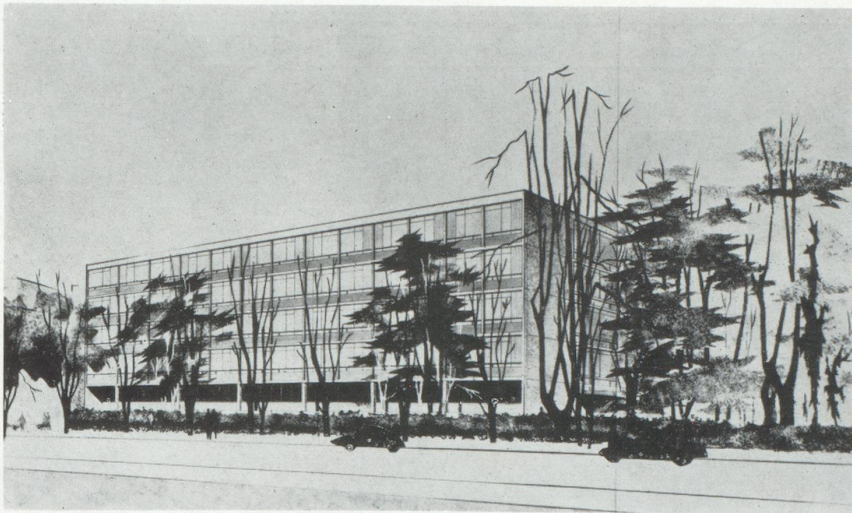
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# L'HOPITAL SUISSE DE PARIS



Dans la première quinzaine de décembre commenceront, à Neuilly, les travaux de construction de l'Hôpital Suisse de Paris. Aménagements y compris, leur durée prévue est de deux ans et demi. Ainsi donc, en 1964, la colonie suisse de la région parisienne se trouvera-t-elle dotée d'un établissement hospitalier et d'un centre médical répondant aux dernières exigences de la technique moderne.

On sait à quels besoins et à quels objectifs répond cette initiative. Les uns et les autres ont été exposés il y a un peu plus d'un an dans une plaquette diffusée par les soins de l'Association de l'Hôpital Suisse de Paris et, tout récemment encore, M. Pierre Micheli les rappelait en des termes particulièrement chaleureux. Il se félicitait en particulier de l'appui décisif apporté à ce projet par les autorités fédérales, appui basé sur « l'avis catégorique » des experts commis par elles pour étudier la chose : un hôpital suisse à Paris répond à un véritable besoin — il est une entreprise viable.

Ce raccourci traduit des années de recherches, d'études et d'efforts. La liste des préliminaires qu'il faut régler en pareil cas — indépendamment même du problème de la mobilisation du capital nécessaire — est infiniment longue. On comprend qu'elle ait demandé de longs mois à ceux qui, avaient entrepris ou plutôt repris cette tâche.

Le terrain sur lequel l'Hôpital doit être édifié est, on le sait, situé à Neuilly : 4 000 mètres carrés ombragés,

dans une zone résidentielle et tranquille, à quelques minutes toutefois de la Place de l'Étoile. Le projet définitif de construction, approuvé au printemps par les experts fédéraux, est celui d'un bâtiment en équerre, haut de quatre étages sur rez-de-chaussée et deux sous-sols. L'ensemble représentera un volume global de 31 500 mètres cube.

L'établissement comportera 157 lits, répartis en chambres de 6, 4, 2 et 1 lits. Toutes auront leurs propres installations sanitaires; certaines, une salle de bains. Le chiffre de 157 lits n'est d'ailleurs pas absolu : il peut varier selon les besoins, l'équipement fixe des chambres à un lit étant prévu pour recevoir deux pensionnaires.

Au premier et second sous-sol seront situés les services généraux tels que chaufferie, ventilation, garage, désinfection, buanderie, cuisine et économat. Le rez-de-chaussée comportera la réception et les bureaux de l'administration, le logement des internes et des infirmières, les services de consultation et de soins aux malades de passage.

Le premier étage (médecine) comporte 43 lits, un groupe de laboratoires et les services de radiologie et de cystoscopie. Le deuxième étage (maternité) réunit 25 lits, les pouponnières et des salles d'accouchement. Le troisième et le quatrième étages (chirurgie) ont une capacité respective de 57 et 32 lits. Y sont en outre localisés : la stérilisation centrale, les salles d'opérations et de réanimation, ainsi qu'un second groupe de laboratoires.

L'architecte, M. Jean Tchumi, pro-

fesseur à l'École Polytechnique de l'Université de Lausanne, a été désigné par voie de concours. Sa réputation internationale n'est plus à faire. On lui doit notamment les bâtiments administratifs de la société Nestlé à Vevey, les usines d'Orléans des Laboratoires Sandoz, et c'est son projet qui a été retenu pour l'édification du secrétariat international de l'Organisation Mondiale de la Santé à Genève. M. Tchumi a récemment reçu une des plus hautes récompenses américaines, le Prix Reynolds.

Ouvert en priorité aux Suisses et à leurs familles, l'Hôpital le sera également aux autres résidents français. Selon les prévisions établies, l'exploitation doit permettre de couvrir l'ensemble des charges et d'envisager un tarif de faveur pour certaines catégories de patients. Les techniques modernes qui seront utilisées, la présence d'un personnel suisse, créeront le climat de réconfort qu'attendent les malades et leurs familles.

L'Hôpital Suisse, dont les 157 lits répondent, selon les normes généralement retenues, aux besoins de la colonie suisse de la région parisienne et permettent une absorption rationnelle des charges d'exploitation, contribuera à augmenter l'équipement hospitalier local à un moment où les hôpitaux publics, voire certaines cliniques, sont surchargés. Au point de vue culturel et scientifique, cette nouvelle institution renforcera, sans nul doute, les relations établies entre les médecines suisse et française par la voie, notamment, de stages et d'échanges d'expériences.

Aus termes du rapport présenté à la dernière Assemblée générale de l'Hôpital Suisse de Paris, le coût de la construction et de l'équipement de l'établissement se montera à la contre-valeur de 8,5 millions de francs suisses, dont 6,6 millions, soit plus de 75 %, sont déjà couverts. Un Comité s'est constitué en Suisse, sous la direction personnelle de M. Hans Streuli, ancien Président de la Confédération, pour réunir le complément de fonds, auquel il sera fait appel en fin de construction. Une action parallèle se poursuit en France.

Lorsqu'il fut demandé aux Chambres fédérales de soutenir la création de cet établissement par un appui financier important, c'est à l'unanimité qu'elles donnèrent leur approbation. Ce faisant, elles reconnaissaient que cette œuvre témoignerait en permanence et de manière vivante, par l'esprit qui préside à sa réalisation comme par l'utilité du rôle qu'elle est appelée à jouer, de valeurs essentielles dans le patrimoine national suisse.